



Règlement du Tournoi Montauban Acte 2 : Les Grosses Poules 19 et 20 Avril 2024



Présentation

Art. 1. Le tournoi est référencé sous le numéro : 2403920 , et autorisé sous le numéro
Le tournoi se déroulera selon les règles en vigueur de la FFBAD (Règlement Général des compétitions), des règlements particuliers de la Ligue Occitanie et du règlement ci-après.
Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Art. 2. Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD Séniors, Vétérans, juniors, cadets, minimes.
Tous les participants doivent être en règle avec la FFBAD et être en possession de leur licence 2024/2025 le jour du tirage au sort.

Ce tournoi senior est ouvert aux catégories NC à N2. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du X16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du X16 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Art. 3. La compétition se déroule à la Salle Multi-Sports, 49 rue du Ramierou à Montauban.

Art. 4. Les juges arbitres du tournoi sont Mr Christophe MOISY et Mr Laurent QUINZELING, leurs décisions sont sans appel. Un juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du règlement.

Art. 5. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement, ainsi que les tableaux en accord avec le juge arbitre, dans l'intérêt du tournoi, si cela s'avère nécessaire. Le comité d'organisation se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs.

Inscriptions

Art. 6. Droits d'inscription : 1 tableau 18 euros

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur Badnet/ebad et le paiement en ligne est obligatoire.

La date limite d'inscription est fixée au 11 Avril 2025. Les tableaux seront constitués le 13 avril 2025. Les classements pris en compte seront ceux en vigueur au 11 Avril 2025.

Les tableaux proposés sont : le samedi 19 avril 2025 les doubles dames et doubles hommes, et le dimanche 20 avril 2025, les mixtes. Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans 1 seul tableau (Mixte ou double).

Le club se réserve le droit d'inscrire environ 45 joueurs du club de manière prioritaire.

Art. 7. Tous les tableaux seront constitués dans l'idéal de poules de 6 ou à des défauts de poule de 5.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux si nécessaire, selon la méthode qui lui semblera la plus équitable, d'annuler un tableau ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes ou de problèmes d'organisation de nombre de terrain. En cas de dépassement du nombre maximum d'inscrits, les inscriptions sont retenues en tenant compte de la date d'inscription sur Badnet et du règlement complet de l'inscription (inscription + droits d'engagements), et une liste d'attente sera constituée.

Art. 8. Pour les inscriptions en « recherche » sur un tableau de double ou de mixte, le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel.

Déroulement

Art. 9. Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match. Le volant officiel retenu en cas de litige est : le Young Performance 55 qui sera en vente pendant le tournoi.

Art. 10. Tout joueur mineur inscrit au tournoi devra obligatoirement être accompagné d'un représentant adulte (parent, tuteur légal ou responsable désigné). À son arrivée dans le gymnase, le mineur et son représentant devront se présenter à la table de marque afin de signer un document attestant de la prise en charge et de la responsabilité du représentant pendant toute la durée de la compétition. Sans cette validation, le mineur ne pourra pas participer aux matchs. L'organisation du tournoi décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette procédure.

Art. 11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match. Seuls les joueurs appelés pour disputer un match, coaches, arbitres et membres de l'organisation ont accès à l'aire de jeu. Une tenue conforme aux circulaires de l'I.B.F. et de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Art. 12. Cinq minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré W.O.

Art. 13. Volant touchant un obstacle :

- Si le volant touche le plafond, quelle que soit la phase de jeu, il sera considéré comme faute.

- Si le volant touche une poutre, un câble ou un panneau :

o Au service : let. La 2ème fois consécutive, il devient faute.

o En cours de jeu, il sera considéré comme faute

Art. 14. Les matchs seront effectués en auto arbitrage. Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et temps de préparation compris.

Art. 15. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art. 16. Rappel des sanctions : En application du R.G.C., tout joueur qui ne se présente pas à une compétition pour laquelle il était inscrit et qui ne fournit pas de justificatif dans les 5 jours suivant cette compétition se verra infliger une sanction de 2 mois de suspension de toute compétition et 6 mois en cas de récidive. Le joueur concerné ne pourra rejouer qu'après expiration de son délai de suspension.

Art. 17. Les vainqueurs et deuxièmes de chaque série seront récompensés par un lot.

Art. 18. Tout joueur est susceptible durant le tournoi d'être pris en photo. Sa photo pourra donc être visible sur la page facebook et le site internet du club. A sa demande, celle-ci pourra être retirée.